

naissance
de
Marie Adélaïde

Du Vingt Six Août mil huit cent vingt, à huit heures du matin. Pardevant nous officier de l'Etat civil de la paroisse du Fort St Pierre, île martinique, Est comparue la nommée ~~Fade~~ mère libre de naissance, comme il conste par l'autorisation à elle accordée par le Préfet colonial en date du deux Septembre mil huit cent huit, Françoise Sausset, âgée d'environ trente deux ans, et domiciliée sur cette paroisse, laquelle nous a déclaré que le dix neuf mars dernier à sept heures du soir il est né d'elle déclarante un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle déclare vouloir donner les prénoms de Marie Adélaïde, se reconnaissant pour être la mère de cet enfant lequel est né en la maison n° 6 grand rue du Fort N°. Ses présentes déclarations et présentations faites en présence de messieurs Louis Marie de Seure de Chélamont, âgé de trente cinq ans, habitant Sucrier, & F. Joseph Victor Barthelemy, âgé de trente ans, propriétaire; tous deux résidants sur cette paroisse témoins qui ont signé avec nous le présent acte leurre faite, la mère ne le sachant, de ce enquis.

Signé de Chélamont

[Signature] Felix pelletier curé
et off. civil

Par acte authentique du 29 Mars 1819, par lequel le Conseil municipal de la commune de St Pierre, Martinique, a autorisé le Maire de ladite commune à faire publier et à faire inscrire au greffe de la commune le présent acte de naissance. En conséquence, le Maire de St Pierre, Martinique, a fait publier et a fait inscrire le présent acte de naissance au greffe de la commune de St Pierre, Martinique, le 29 Mars 1819. Le Maire de St Pierre, Martinique, a fait publier et a fait inscrire le présent acte de naissance au greffe de la commune de St Pierre, Martinique, le 29 Mars 1819. Le Maire de St Pierre, Martinique, a fait publier et a fait inscrire le présent acte de naissance au greffe de la commune de St Pierre, Martinique, le 29 Mars 1819.

[Signature]